

HONDURAS

Liste finale d'exemptions de l'article II (NPF)

(Seul le texte espagnol fait foi)

HONDURAS - LISTE FINALE D'EXEMPTIONS DE L'ARTICLE II (NPF)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
Tous secteurs	Intégration progressive des services de natures diverses	Guatemala, El Salvador, Nicaragua, Costa Rica et Panama	Indéterminée	Le Traité d'intégration économique centraméricaine et les instruments qui s'y rapportent envisagent l'intégration progressive dans divers secteurs économiques, y compris des services divers.
Services financiers	Intégration monétaire et financière, liberté du transfert des capitaux, facilité d'établissement et de fonctionnement des banques, compagnies d'assurance, succursales, agences et autres entités financières	Guatemala, El Salvador, Nicaragua, Costa Rica et Panama	Indéterminée	Intégration centraméricaine du secteur financier
Services de télécommunication	Mise en place, exploitation, entretien, expansion et modernisation des réseaux régionaux de télécommunication	Guatemala, El Salvador, Nicaragua et Costa Rica.	Indéterminée	Intégration régionale des télécommunications
Services professionnels	L'exercice de la profession est autorisé sous condition de réciprocité.	Tous pays	Indéterminée	Défaut de réciprocité
Services de transports terrestres	Le gouvernement du Honduras conserve toute latitude d'accorder des licences et des autorisations sous condition de réciprocité.	Pays avec lesquels il est possible d'assurer des transports terrestres	Indéterminée	Défaut de réciprocité